ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

Référence : Annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982

Echéance de validité de l'attestation : **05/01/2027**

STATION AGREE :

F.E.S - DAGNEUX
187 RUE DES CHARTINIERES
01120 - DAGNEUX

Agrément numérique : 12.24.271.05.1 du 10 janvier 2012 modifié et renouvelé

Je soussigné :

VERIFICATEUR :

LE MEUR YOHANN

Atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation : **90 km/h**

VEHICULE	Marque	RENAULT
	N°série - frappe à froid	VF634FPA000005595
	Immatriculation	**726 ZC 01**
	Type	BENNE

CLIENT	Exploitant	
	Adresse	

Fait à : DAGNEUX
Le : 06/01/2026

Signature du technicien : LE MEUR YOHANN

FRANCE ETUDES & SOLUTIONS
FRANCE CHRONOTACHYGRAPHE
SAS au capital de 50.000,00 €
RCS Nanterre 891 043 291
187, Rue des Chartinières
01120 DAGNEUX
TEL. 04.78.97.07.97